# LES MERCREDIS DU CLESG

SAISON 2023-2024

#### **VOTRE ADHESION ET VOTRE DOSSIER**

Vous avez inscrit votre enfant aux activités du mercredi.

Pour finaliser cette inscription vous nous avez fait parvenir un dossier complété et signé.

Ce dossier est valable jusqu'au 31/08/2024 tout comme votre adhésion.

Seul votre quotient familial sera mis à jour en mars 2024.

En cas de changement de situation, vous pouvez modifier vos informations directement sur le portail famille (changement de téléphone, d'adresse, d'employeur...).

En tant qu'adhérent, vous pouvez inscrire votre enfant aux petites vacances scolaires directement par le portail famille dans le créneau qui vous est réservé. Si vous avez des enfants qui ne sont pas inscrits les mercredis mais que vous souhaitez inscrire aux vacances scolaires : il faut se rapprocher du secrétariat pour constituer leur dossier.

Les inscriptions pour l'année prochaine, aux mercredis 2024-2025 démarreront fin mars 2024.

#### **VOTRE INSCRIPTION**

Votre inscription a été faite selon une formule et une fréquence. Elle est valable pour toute l'année scolaire, soit du 13/09/2023 au 03/07/2024.

Tout changement est impossible.

Vous vous engagez à respecter les horaires d'arrivée et de départ afin de contribuer au bon fonctionnement du centre et au respect des règles légales qui s'y appliquent, notamment en termes de capacité totale à ne pas dépasser.

Votre enfant fait partie d'un groupe défini par rapport à sa classe :

Les Pitchounes	enfants de maternelle		
Les Marmottes	enfants de CP		
Les Zouaves	enfants de CE1 – CE2		
Les Garg	enfants de CM1 -CM2		

### Journée complète

- Horaires d'arrivée :
  - De 7h45 à 9h30
- Horaires de départ :
  - De 17h à 18h

# Matin sans repas

- Horaires d'arrivée :
  - De 7h45 à 9h30
- Horaires de départ :
  - De 11h30 à 12h

# Matin avec repas

- Horaires d'arrivée :
  - De 7h45 à 9h30
- Horaires de départ :
  - De 13h à 13h30

## Après-midi sans repas

- Horaires d'arrivée :
  - De 13h à 13h30
- Horaires de départ :
  - De 17h à 18h

# Après-midi avec repas

- Horaires d'arrivée :
  - De 11h30 à 12h
- Horaires de départ :
  - De 17h à 18h

#### **VOTRE FREQUENCE**

Vous avez choisi une fréquence allant de tous les mercredis à 1 ou 2 absences par mois.

Par défaut, les enfants sont inscrits tous les mercredis jusqu'au 03/07/2024 inclus.

Vous devez signaler leur ABSENCE MENSUELLE au plus tard le lundi AVANT 12h via le portail famille.

Par ailleurs, chaque enfant a le droit à 3 ABSENCES INJUSTIFIEES dans l'année, peu importe sa fréquence. Ces absences doivent aussi être signalées au plus tard le lundi AVANT 12h <u>via le portail famille.</u>

#### Dans tous les cas:

- Toute absence non signalée via le portail famille ne sera pas prise en compte, et par conséguent facturée.
- En dehors du délai du lundi avant 12h, l'absence sera facturée.

#### En cas de MALADIE:

Il faut faire parvenir au secrétariat un certificat médical (par courrier, par scan, déposé dans la boîte aux lettres)

Dans les 48h qui suivent l'absence SOIT le vendredi au plus tard.

En dehors de ce délai, l'absence sera facturée.

#### LES DEPARTS ANTICIPES

Sont autorisés les départs anticipés uniquement pour les enfants qui pratiquent une activité extrascolaire après le CLESG, sur présentation d'une attestation d'inscription remise en début d'année.

Les départs peuvent avoir lieu :

- Entre 16h et 16h15 : les enfants n'auront pas gouté
- Entre 16h30 et 16h40 : les enfants auront gouté

Possibilité de décharge valable à l'année pour les activités régulières.

En dehors de ces créneaux, aucun autre départ anticipé n'est autorisé.

Dans le cadre d'un rendez-vous médical, vous pouvez avoir besoin de récupérer votre enfant au cours de la journée.

Pour cela vous devez en informer le secrétariat au moins 48h à l'avance, dans la mesure du possible, à noter que le départ de l'enfant se fera exclusivement sur un horaire d'ouverture du portail (soit entre 11h30 et 12h – entre 13h et 13h30 – entre 16h et 16h15 – entre 16h30 et 16h45).

Un mail de confirmation du secrétariat vous sera envoyé.

#### LA FACTURATION

Les factures seront envoyées par mail chaque fin de mois après le dernier mercredi du mois.

En bas du mail, retrouvez l'agenda qui vous indique les événements à venir : accueil spécifique dans une tranche d'âge, inscription des vacances ou des mercredis, date de mise en ligne du programme d'activités des vacances...

#### LE REGLEMENT

Le règlement des factures doit parvenir au secrétariat à réception de la facture et au plus tard sous 8 jours,

Par chèque, espèces ou chèques vacances (sauf sur l'adhésion)

Il est également possible de régler les factures par prélèvement : pour cela vous devez avoir effectué toutes vos démarches auprès du secrétariat.

Le prélèvement aura lieu le 7 de chaque mois.

Une relance automatique sera faite au bout de 15 jours.

#### LE PROGRAMME D'ACTIVITES

Le programme d'activités est mis en ligne sur notre site internet tous les 2 mois, dans l'onglet MERCREDIS / PROJET PEDAGOGIQUE ET PROGRAMME D'ACTIVITES.

#### L'ACCES AU CENTRE

L'accès au centre se fait par le portail de l'entrée principale uniquement.

Un parking pour stationner est mis à votre disposition Chemin des Loyes.

Un marquage au sol a été prévu pour signaler la présence de piétons.

TOUT STATIONNEMENT DEVANT LE PORTAIL DU CLESG, même pour un court instant, EST INTERDIT.

#### Le portail est ouvert :

de 7h45 à 9h30

de 17h à 18h

en dehors de ces horaires, il faut nous contacter sur l'interphone.

#### LES VACANCES SCOLAIRES

Les inscriptions aux vacances scolaires font l'objet d'une inscription différenciée. Elles ont lieu via le portail famille :

- 3 semaines avant le début des petites vacances
- 1 mois et demi avant les vacances d'été

Vous devez saisir votre demande dans le créneau des adhérents aux dates renseignées sur l'agenda des inscriptions disponible sur notre site internet.

Pas d'inscription possible en dehors des dates mentionnées sur l'agenda.

Les inscriptions aux petites vacances se font en journée complète et selon des modules de 2, 3, 4 ou 5 jours.

Attention les modules peuvent être modifiés selon le calendrier d'ouverture.

Les inscriptions aux vacances d'été se font en journée complète et à la semaine uniquement.

Le programme des vacances est mis en ligne sur notre site internet le week-end précédant le début des inscriptions.

# CALENDRIER D'OUVERTURE SAISON 2023-2024

# \* VACANCES D'AUTOMNE : DU LUNDI 23 OCTOBRE AU VENDREDI 3 NOVEMBRE FERMETURE LE 1er NOVEMBRE

Lu 23	Ma 24	Mer 25	Jeu 26	Ven 27	
Module de 2 jours (lundi/mardi – jeudi/vendredi)					
Module de 3 jours (lundi/mardi/mercredi – mercredi/jeudi/vendredi)					
Module de 4 jours (lundi/mardi/jeudi/vendredi)					
Semaine de 5 jours (lundi/mardi/mercredi/jeudi/vendredi)					

Lu 30	Ma 31	Jeu 2	Ven 3		
Module de 2 jours (lundi/mardi – jeudi/vendredi)					
Semaine de 4 jours (lundi/mardi/jeudi/vendredi)					

#### VIA LE PORTAIL FAMILLE :

- 1) Reprise Adhérents St Genois 2022-2023: Inscription du lundi 02/10 dès 7h au mardi 03/10 à 12h
- 2) Reprise Adhérents non St Genois 2022-2023 : du mardi 03/10 à 14h au mercredi 04/10 à 12h
- 3) Nouvelles familles St Genoise (= 1ère fois au clesg) : du mercredi 04/10 à 14h au jeudi 05/10 à 12h
- 4) Nouvelles familles non St Genoise: du jeudi 05/10 à 14h au vendredi 06/10 à 12h (selon places disponibles)

NOUS N'ACCEPTONS PLUS D'INSCRIPTION APRES LE 6/10 à 12h.

# \* VACANCES DE FIN D'ANNEE : DU MARDI 2 AU VENDREDI 5 JANVIER FERMETURE DU 26 AU 29/12

#### VIA LE PORTAIL FAMILLE:

- 1) Adhérents St Genois 2023-2024: Inscription du lundi 04/12 dès 7h au mardi 05/12 à 12h
- 2) Adhérents non St Genois 2023-2024 : du mardi 05/12 à 14h au mercredi 06/12 à 12h
- 3) Reprise Adhésion St Genoise et non St Genoise 2022-2023 : du mercredi 06/12 à 14h au jeudi 07/12 à 12h
- 4) Nouvelles familles St Genoise (= 1ère fois au clesg): du jeudi 07/12 à 14h au vendredi 08/12 à 12h
- 5) Nouvelles familles non St Genoise: le vendredi 08/12 de 14h à 18h (selon places disponibles)

NOUS N'ACCEPTONS PLUS D'INSCRIPTION APRES LE 8/12 à 18h.

#### \* VACANCES D'HIVER: DU LUNDI 19 FEVRIER AU VENDREDI 1ER MARS

Lu 19	Ma 20	Mer 21	Jeu 22	Ven 23	
Module de 2 jours (lundi/mardi – jeudi/vendredi)					
Module de 3 jours (lundi/mardi/mercredi – mercredi/jeudi/vendredi)					
Module de 4 jours (lundi/mardi/jeudi/vendredi)					
	Semaine de 5 jours (lundi/mardi/mercredi/jeudi/vendredi)				

Lu 26	Ma 27	Mer 28	Jeu 29	Ven 1 <sup>er</sup>	
Module de 2 jours (lundi/mardi – jeudi/vendredi)					
Module de 3 jours (lundi/mardi/mercredi – mercredi/jeudi/vendredi)					
Module de 4 jours (lundi/mardi/jeudi/vendredi)					
	Semaine de 5 jours (lundi/mardi/mercredi/jeudi/vendredi)				

#### VIA LE PORTAIL FAMILLE :

- 1) Adhérents St Genois 2023-2024: Inscription du lundi 29/01 dès 7h au mardi 30/01 à 12h
- 2) Adhérents non St Genois 2023-2024 : du mardi 30/01 à 14h au mercredi 31/01 à 12h
- 3) Reprise Adhésion St Genoise et non St Genoise 2022-2023 : du mercredi 31/01 à 14h au jeudi 1er/02 à 12h
- 4) Nouvelles familles St Genoise (= 1ère fois au clesg): du jeudi 1er/02 à 14h au vendredi 02/02 à 12h
- 5) Nouvelles familles non St Genoise: le vendredi 02/02 de 14h à 18h (selon places disponibles)

NOUS N'ACCEPTONS PLUS D'INSCRIPTION APRES LE 2/02 à 18h.

#### \*VACANCES DE PRINTEMPS : DU LUNDI 15 AVRIL AU VENDREDI 26 AVRIL

Lu 15	Ma 16	Mer 17	Jeu 18	Ven 19	
Module de 2 jours (lundi/mardi – jeudi/vendredi)					
Module de 3 jours (lundi/mardi/mercredi – mercredi/jeudi/vendredi)					
Module de 4 jours (lundi/mardi/jeudi/vendredi)					
Semaine de 5 jours (lundi/mardi/mercredi/jeudi/vendredi)					

Lu 22	Ma 23	Mer 24	Jeu 25	Ven 26	
Module de 2 jours (lundi/mardi – jeudi/vendredi)					
Module de 3 jours (lundi/mardi/mercredi – mercredi/jeudi/vendredi)					
Module de 4 jours (lundi/mardi/jeudi/vendredi)					
Semaine de 5 jours (lundi/mardi/mercredi/jeudi/vendredi)					

#### VIA LE PORTAIL FAMILLE :

- 1) Adhérents St Genois 2023-2024: Inscription du lundi 25/03 dès 7h au mardi 26/03 à 12h
- 2) Adhérents non St Genois 2023-2024 : du mardi 26/03 à 14h au mercredi 27/03 à 12h
- 3) Reprise Adhésion St Genoise et non St Genoise 2022-2023 : du mercredi 27/03 à 14h au jeudi 28/03 à 12h
- 4) Nouvelles familles St Genoise (= 1ère fois au clesg): du jeudi 28/03 à 14h au vendredi 29/03 à 12h
- 5) Nouvelles familles non St Genoise: le vendredi 29/03 de 14h à 18h (selon places disponibles)

NOUS N'ACCEPTONS PLUS D'INSCRIPTION APRES LE 29/03 à 18h.

# \* VACANCES D'ETE : DU LUNDI 8 JUILLET AU MERCREDI 30 AOUT FERMETURE LE 15 AOUT

#### **INSCRIPTION A LA SEMAINE OBLIGATOIRE (5 JOURS).**

#### VIA LE PORTAIL FAMILLE :

- 1) Adhérents St Genois 2023-2024: Inscription du lundi 27/05 dès 7h au mercredi 29/05 à 12h
- 2) Adhérents non St Genois 2023-2024 : du mercredi 29/05 à 7h au jeudi 30/05 à 12h
- 3) Reprise Adhésion St Genoise et non St Genoise 2022-2023 : du jeudi 30/05 à 14h au vendredi 31/05 à 18h
- 4) Nouvelles familles St Genoise (= 1ère fois au clesg): du lundi 03/06 à 7h au mardi 04/06 à 18h
- 5) Nouvelles familles non St Genoise: du mercredi 05/06 à 7h au jeudi 06/06 à 12h (selon places disponibles)

NOUS N'ACCEPTONS PLUS D'INSCRIPTION APRES LE 6/06 à 12h.